

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 93.00.811.001.0 DU 17 JUILLET 1993

Thermomètres médicaux à mercure, en verre, avec dispositif à maximum MAAS modèles Large type, Small type, Olive

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DES DIRECTIVES 76/764/C.E.E. DU 27 JUILLET 1976, 83/128/C.E.E. DU 28 MARS 1983 ET 84/414/C.E.E. DU 18 JUILLET 1984 RELATIVES AUX THERMOMETRES MEDICAUX A MERCURE, EN VERRE, AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 85-1396 DU 26 DECEMBRE 1985 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : THERMOMETRES MEDICAUX A MERCURE.

FABRICANT

MAAS, Z.I. de Bouxviller, 67340 Ingwiller.

CARACTERISTIQUES

Les thermomètres médicaux MAAS à mercure, en verre, avec dispositif à maximum, sont du type à enveloppe. Ils diffèrent par les caractéristiques suivantes suivant le modèle :

Modèle	Largeur (mm)	Réservoir	Lecture
Large type	12,2 ± 0,8	droit	bilatérale
Small type	8,6 ± 0,5	droit	unilatérale
Olive	12,2 ± 0,8	bulbaire	bilatérale

Leurs principales caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- étendue minimale d'échelle : 35,5 °C à 42 °C,
- échelon : 0,1 °C.

Le dispositif à maximum est constitué par un étranglement du tube capillaire.

Le verre utilisé pour la fabrication de ces thermomètres est de la marque TOSHIBA GLASS identifié par l'indication TM II Normalglass figurant au verso de la plaquette porte-échelle.

La plaquette porte-échelle est en bristol.

La version vétérinaire comporte un embout de fixation.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle est :



Un trait indélébile tracé sur l'enveloppe du thermomètre médical à la hauteur d'un trait de graduation chiffré caractérise la position de la plaquette porte-échelle.

La marque d'identification du fabricant pouvant figurer sur la plaquette porte-échelle est : F 67.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La composition du verre, exprimée en titre massique, doit être déterminée par analyse chimique selon le plan suivant :

- lors de la première vérification primitive,
- dès que le premier de deux critères suivant est atteint :
 - 200 000 thermomètres ont été présentés à la vérification primitive depuis la dernière analyse,
 - deux ans se sont écoulés depuis la dernière analyse,



- une fois, de façon inopinée, à la diligence du laboratoire chargé de la vérification primitive ou de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, pendant la période déterminée ci-dessus par les deux critères.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas et un exemplaire de chaque modèle sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographie n° 5987.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 5987

THERMOMETRES MEDICAUX A MERCURE, EN VERRE, AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM MAAS
LARGE TYPE, SMALL TYPE, OLIVE

